

Bibliographie

A propos d'instruction obligatoire. La situation scolaire dans la province de Québec, suivie d'appendices documentaires, par M. C.-J. Magnan. Volume de 120 pages, imprimé à l'ACTION SOCIALE LTEE. Prix : 50 sous l'unité, franco. A la douzaine, \$5.00. Au cent, \$35.00, frais de port en plus.

Au cours du mois de décembre dernier, M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles catholiques de la province, publiait dans la *Presse*, à la demande expresse du directeur de ce journal, une étude succincte sur l'*Instruction obligatoire*, question fort débattue depuis quelque temps et mettant en regard les partisans et les adversaires de cette mesure aujourd'hui en vigueur dans la plupart des provinces canadiennes.

L'opposition de M. Magnan à l'adoption de cette mesure projetée, vu sa position élevée dans l'administration du département de l'Instruction publique de cette province, provoqua, de la part de hauts personnalités civils et religieux, des exposés de vues contraires aux siennes, exposés dans lesquels M. Magnan était nommément mis en cause. C'est alors que l'inspecteur général qui, lui, n'avait attaqué personne, répliqua par une longue lettre adressée à la *Presse* et à l'*Action Catholique*. Cette lettre, appuyée sur des faits contrôlés et des chiffres officiels, a été mise en brochure, sur le conseil de S. E. le Cardinal Bégin qui, en adressant à l'auteur ses félicitations, profitait de l'occasion pour déclarer que "nos compatriotes de la Province de Québec n'ont pas besoin de la menace du fouet pour marcher dans la voie du progrès."

M. Magnan a fait suivre son étude sur l'*Instruction obligatoire* de nombreux appendices qui projettent sur la situation scolaire des clartés qu'il est bon de contempler, afin de bien saisir la libéralité de notre système d'instruction publique, l'esprit de justice qui en est la base et la possibilité de son perfectionnement, sans en modifier le cadre actuel.

Quelle que soit l'opinion de chacun sur l'instruction obligatoire, partisans comme adversaires, nul ne saurait déclarer qu'il possède toute la sagesse de son côté. C'est une question libre et d'opportunité. Le livre de M. C.-J. Magnan soutient une thèse défavorable à l'instruction obligatoire "qui viole le sanctuaire de la famille et place entre les parents, un agent étranger qui décidera, au nom de l'Etat, entre le père et l'enfant."

Cette thèse mérite d'être lue avant de se former une opinion définitive. Et c'est pourquoi nous conseillons fortement à nos lecteurs de lire le livre de M. Magnan, que l'on peut se procurer à Québec, au Secrétariat des œuvres de l'A. S. C., 101 rue Ste-Anne, ou à Montréal, au bureau du "Devoir", 43 rue St-Vincent.

G.-E. M.